



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
31 octobre 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Trente-sixième session extraordinaire
Genève, 19 septembre 2025

**Rapport du Conseil du commerce
et du développement sur sa
trente-sixième session extraordinaire**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 19 septembre 2025



Introduction

La trente-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, le 19 septembre 2025, et a consisté en une unique séance plénière.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Préparatifs de fond de la seizième session de la Conférence

Décision 590 (S-XXXVI)

À la séance plénière de sa trente-sixième session extraordinaire, le 19 septembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a décidé, à titre exceptionnel, de s'abstenir de transmettre officiellement la version actuelle du texte de négociation à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour sa seizième session.

B. Autres décisions du Conseil

Organisation des travaux de la seizième session de la Conférence

Sélection, par tirage au sort, du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la seizième session de la Conférence

1. Comme il est d'usage, le pays à partir duquel serait établi l'ordre des sièges des délégations à la seizième session de la Conférence a été sélectionné par tirage au sort. Il s'agit des Îles Salomon.

Préparatifs de fond de la seizième session de la Conférence

2. Le Président du Conseil du commerce et du développement, s'exprimant en sa qualité de Président du Comité préparatoire de la seizième session de la Conférence, a présenté son rapport sur l'état d'avancement du texte de négociation au Conseil du commerce et du développement. À l'issue de sa présentation, il a rappelé que, traditionnellement, la session extraordinaire du Conseil servait à transmettre officiellement la version existante du texte de négociation à la Conférence. Cependant, la CNUCED disposant de moyens de traduction limités pour 2025, il a proposé qu'à titre exceptionnel, le Conseil ne transmette pas officiellement la version actuelle du texte de négociation à la Conférence. Le Conseil a approuvé la proposition (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

3. La représentante de la Finlande a réaffirmé que son pays souhaitait fournir un appui à long terme aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement, par exemple dans le cadre du Forum sur l'avenir des PMA. Elle a annoncé que la Finlande débloquerait 250 000 euros pour aider les délégations et les représentants de ces pays à participer aux réunions ministérielles les concernant qui seraient organisées pendant la seizième session de la Conférence, en octobre 2025.

4. Le Président du Conseil a remercié le Gouvernement finlandais au nom des PMA et des petits États insulaires en développement ainsi que de l'ensemble des membres. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont aussi remercié le Gouvernement finlandais pour sa générosité à l'égard des délégations des PMA et des petits États insulaires au développement et pour l'appui à long terme qu'il s'était engagé à fournir à ces pays.

Préparatifs du réexamen des listes d'États qui figurent dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, dans le cadre de la seizième session de la Conférence

5. Le Conseil a approuvé la demande de l'Arménie, appuyée par le groupe D, d'être ajoutée à la liste D qui figure dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale. La liste actualisée des membres sera transmise à la Conférence pour approbation¹.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

6. Après que le Président du Conseil a ouvert la trente-sixième session extraordinaire du Conseil, des déclarations ont été faites par la Secrétaire générale de la CNUCED et le Conseiller et Chef adjoint de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

7. Dans sa déclaration², la Secrétaire générale de la CNUCED a dit qu'elle regrettait de ne pas pouvoir être présente à la session, car elle devait assister à la session de l'Assemblée générale, qui aurait des conséquences profondes pour le système des Nations Unies, y compris pour les travaux de la CNUCED et la seizième session de la Conférence. Elle a indiqué que la trente-sixième session extraordinaire du Conseil était la dernière étape avant la session de la Conférence et a remercié les membres pour leurs efforts et leur contribution au bon déroulement des négociations, qui lui donnaient de l'espoir. Elle a dit que cette bonne volonté devrait aboutir à des résultats concrets en octobre 2025. Elle a prié instamment les États membres de s'attacher, pendant la dernière phase des négociations, à parvenir à un document final qui soit solide, souple, ambitieux et précis. Elle leur a demandé de faire confiance au secrétariat pour traduire les grandes priorités en mesures concrètes. Elle a dit qu'il était important que tous soient conscients que le commerce, le développement et le multilatéralisme étaient mis à rude épreuve. Elle a rappelé que, par l'universalité de ses membres et sa conception inébranlable du développement, la CNUCED était une organisation unique en son genre, qui offrait aux pays développés et aux pays en développement un espace dans lequel ils pouvaient, ensemble, examiner comment le commerce et le développement évoluaient et déterminer quels seraient les possibles laissés-pour-compte de cette évolution. Les résultats des travaux des membres guideraient la CNUCED dans sa contribution au développement bien après la session de la Conférence.

8. Le Conseiller et Chef adjoint de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'OMC et de l'AELE a pris la parole au nom de la Suisse, pays hôte de la seizième session de la Conférence. Il a dit combien la Suisse était honorée d'accueillir la session de la Conférence, soixante et un ans après la création de la CNUCED à Genève. Consciente de la responsabilité qui lui était confiée et de la longue histoire de l'organisation, la Suisse se réjouissait à l'idée de recevoir des délégations du plus haut niveau possible. La session de la Conférence était importante et opportune. Compte tenu des difficultés et des tensions que connaissait le système commercial international, il était plus important que jamais que les États membres aient un dialogue franc, ouvert et constructif. L'intervenant a dit être convaincu que la qualité des débats transparaîtrait dans le document final et serait soulignée dans la déclaration politique qui, selon l'usage, serait rédigée par le pays hôte et portée à la connaissance des membres en temps voulu. Il a assuré les membres du soutien logistique de la Mission permanente suisse et des autorités locales. Il les a informés que Guy Parmelin, Conseiller fédéral et Chef du Département du commerce de la Suisse, présiderait la seizième session de la Conférence et accueillerait ses homologues à Genève ; à titre d'exemple de l'hospitalité suisse, celui-ci organiserait un dîner de gala de haut niveau le jour d'ouverture de la session.

¹ Cette liste sera publiée sous la cote TD/B/INF.261.

² Déclaration vidéo.

B. Préparatifs de fond de la seizième session de la Conférence

(Point 3 de l'ordre du jour)

9. Le Président du Conseil, s'exprimant en sa qualité de Président du Comité préparatoire de la seizième session de la Conférence, a présenté au Conseil son rapport sur l'état d'avancement du texte de négociation depuis la constitution du Comité préparatoire en septembre 2024. Il a indiqué que, pour l'heure, 17 paragraphes du texte de négociation avaient été approuvés, ce qui était bien moins que d'habitude à ce stade. Il a insisté sur la volonté des membres de collaborer et de parvenir à un résultat ambitieux et a indiqué que les Amis de la présidence étaient là pour faciliter les travaux et fournir une aide supplémentaire si nécessaire. Il a dit que le Comité préparatoire continuerait à se réunir jusqu'à l'ouverture de la seizième session de la Conférence. Il a prié instamment les membres de redoubler d'efforts et de progresser plus rapidement. Il a rappelé que les moyens de traduction étaient limités, comme le Bureau élargi du Conseil l'avait dit à une réunion récente, et a proposé que le Conseil ne transmette pas officiellement la version actuelle du texte de négociation à la Conférence.

10. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et organisations suivants : Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Bélarus ; Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; Indonésie ; Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; République islamique d'Iran ; République-Unie de Tanzanie ; Gambie ; Saint-Siège ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Népal (au nom des PMA) ; Liban ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Suisse (au nom du Groupe JUSSCANNZ) ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Ouganda.

11. De nombreuses délégations ont remercié le Président du Conseil et les Amis de la présidence du Comité préparatoire pour leur direction des travaux préparatoires, et le secrétariat de la CNUCED pour son soutien ; elles ont réaffirmé leur volonté de voir la session de la Conférence aboutir à des résultats concrets. De nombreuses délégations ont également remercié la Suisse d'accueillir la session de la Conférence.

12. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont dit que les Amis de la présidence du Comité préparatoire n'avaient pas ménagé leurs efforts, dans chacun des groupes de travail, pour faire avancer les négociations. Un mois avant la seizième session de la Conférence, il fallait que le rythme s'accélère et que les délégations soient conscientes de leurs responsabilités et agissent pour parvenir à des résultats à la hauteur des problèmes interconnectés que les pays en développement rencontraient. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) était loin d'être mené à bonne fin et la conjoncture mondiale, particulièrement difficile, compromettait les perspectives de développement et rudoyait le système multilatéral. Pour que les négociations aboutissent et que la mondialisation profite à tous, les membres devaient prendre des engagements précis dans des domaines clés. Les membres stagnaient sur la question du financement du développement, alors qu'il était urgent de réformer l'architecture financière internationale. Il était souhaitable que la CNUCED, conformément à son mandat, évalue les effets des mesures coercitives unilatérales sur le développement. Le manque de financement de l'action climatique et le déséquilibre persistant entre les ressources disponibles et les besoins des pays en développement devaient être pris en considération. Il était essentiel de procéder à des transferts de technologies et à leur adaptation au contexte local pour que les pays en développement puissent renforcer leurs capacités productives, rattraper leur retard dans le secteur numérique et mettre l'innovation au service d'un développement durable. En matière d'investissement, l'objectif était de préparer chaque pays en développement à attirer des investissements et à investir lui-même.

13. Un groupe régional et quelques délégations ont insisté sur la nécessité de progresser sur la question du financement du développement. Si l'accent était mis sur cette mission, la CNUCED pourrait aider les pays en développement à gérer leur dette, à faire face aux coûts élevés du service de la dette et à surmonter les crises de la dette, par l'adoption de mesures efficaces, par exemple par la diversification de leur économie et leur participation à

l'économie numérique. Une autre délégation a insisté sur la nécessité de faire de l'assistance au peuple palestinien l'une des grandes missions de la CNUCED.

14. Un groupe régional et plusieurs délégations ont rappelé que la communauté internationale se trouvait à une période charnière, où le multilatéralisme constructif continuait de faire la preuve de sa pertinence et de sa résilience, en dépit de la complexité et de l'évolution constante de la situation mondiale. Ils ont souligné qu'il était important de voir au-delà de l'échéance de 2030. Une autre délégation a dit que le document final de la seizième session de la Conférence devrait apporter une lueur d'espoir en proposant des solutions audacieuses, réalisables et inclusives aux problèmes urgents des PMA, des petits États insulaires en développement et de tout le Sud mondial. Les membres avaient jeté des bases solides, qui montraient clairement leurs aspirations communes au commerce équitable et au développement durable et leur attachement au multilatéralisme. Une autre délégation a ajouté que la situation internationale était profondément incertaine, ce qui remettait en question la crédibilité du système multilatéral. La seizième session de la Conférence était une chance. Pour qu'elle aboutisse, il fallait que les négociations soient constructives et qu'il y ait une réelle volonté de former un consensus. Grâce au dialogue, à la coopération et à leur bonne volonté, les États membres pourraient obtenir des résultats qui redonnent confiance dans le système multilatéral et tiennent compte des aspirations de tous. La délégation a réaffirmé son soutien à la CNUCED pour ses activités dans les domaines synergiques de la formation de consensus, de la recherche et de l'analyse, et de la coopération technique, par lesquelles elle contribuait à la diversification économique, à la croissance et au développement des PMA et des autres pays en développement. Une autre délégation a dit que, de toute évidence, une nouvelle approche du développement était nécessaire. Il fallait que la CNUCED redouble d'efforts pour mettre la technologie et l'innovation au service du développement, de la création de valeur ajoutée, de l'industrialisation et du reclassement des PMA.

15. Un autre groupe régional a dit qu'il était essentiel de réformer et de renforcer le système commercial multilatéral, au vu des turbulences causées par l'adoption de mesures commerciales unilatérales, y compris à des fins environnementales. Ces quatre dernières années, la CNUCED s'était efforcée d'aider les pays en développement à devenir plus résilients aux chocs extérieurs et à d'autres facteurs influant sur le commerce et le développement. Les débats tenus au cours des sessions récentes du Conseil avaient mis en évidence un fléchissement du commerce international dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, en raison d'un contexte mondial défavorable, d'un déficit de financement et de carences structurelles et conjoncturelles à long terme qui s'expliquaient par la production de biens peu diversifiés et peu élaborés. La région faisait face à de nombreux problèmes, parmi lesquels une tendance à la reprimarisation des exportations, un retard dans la dématérialisation des procédures, un déficit de financement et un manque d'infrastructures, notamment dans les domaines des transports et de la logistique, ce qui rendait la rationalisation des procédures de commerce international indispensable. Créer des chaînes de valeur et des chaînes d'approvisionnement au niveau régional, diversifier et complexifier le panier d'exportation, accroître la productivité, attirer des investissements et des moyens de financements novateurs faisaient partie des grands objectifs à atteindre pour lever les difficultés infrastructurelles et logistiques. L'emploi informel et les changements climatiques posaient de sérieux problèmes dans des secteurs clés comme ceux de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, des services et du tourisme. Il était essentiel de respecter les principes d'une transition juste et de tenir compte des possibilités offertes par l'intégration régionale, les politiques de concurrence et les minéraux stratégiques pour la transition énergétique. En outre, pour asseoir une croissance à long terme, créer des secteurs et des services à plus forte valeur ajoutée, s'adapter aux changements climatiques, préserver et utiliser de façon durable les océans, et rendre le financement abordable, il était important de développer le commerce électronique dans le cadre de la transformation numérique, de mieux intégrer les petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur et aux chaînes d'approvisionnement et de permettre l'émancipation économique des femmes. Enfin, il était essentiel de réformer l'architecture financière internationale et la dette souveraine, de renforcer la coopération Sud-Sud et d'encadrer l'économie numérique par des dispositions réglementaires équitables. La CNUCED avait travaillé sur toutes ces questions dans ses trois domaines d'action. Ses activités de renforcement des capacités, notamment les cours de formation au titre du paragraphe 166, devaient être poursuivies et consolidées, conformément

au Pacte de Bridgetown. Une plus grande coopération multilatérale était nécessaire pour parvenir à un développement durable, inclusif et résilient, évalué selon une approche multidimensionnelle qui allait au-delà de la simple considération du produit intérieur brut.

16. Une autre délégation a dit que, dans un monde trop souvent divisé, il était encourageant que des solutions collectives puissent encore être trouvées. Le thème de la seizième session de la Conférence, « Décider de l'avenir : Opérer une transformation économique qui contribue à un développement équitable, inclusif et durable », était plein d'espoir et évoquait la connexion et l'entraide. Depuis sa création, la CNUCED avait été une voix essentielle du multilatéralisme, qui n'avait cessé d'inviter à réformer le système économique mondial pour atteindre cet objectif simple mais ambitieux, qui était de mettre le système économique mondial au service de tous les pays et de chacun et chacune. Plusieurs domaines méritaient une attention particulière. Le développement ne pouvait pas être appréhendé uniquement par des chiffres, des indicateurs et des graphiques, car il était surtout l'affaire de populations, en particulier celles qui vivaient dans les pays en développement. La crise du développement venait de cette perte de considération de l'humain. Actuellement, elle consistait en une déconnexion entre croissance et équité, entre progrès et inclusion, entre richesses et réelle prospérité, et touchait surtout les pays en situation particulière. Elle se manifestait jusque dans les structures qui étaient censées promouvoir le développement. Trop souvent, l'architecture financière internationale avait montré ses limites face aux enjeux actuels. La crise du développement était fondamentalement une crise de la dette. Il était essentiel de prendre des mesures audacieuses et ambitieuses, y compris dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique. Des financements plus importants, provenant de sources pérennes, devaient être consacrés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation des changements climatiques. L'adaptation et l'atténuation étaient les deux faces d'une même pièce, l'une ne pouvait pas aller sans l'autre. Il était important non seulement de travailler conjointement à un ensemble cohérent de mesures d'adaptation, mais aussi d'accélérer les efforts d'atténuation. De ce délicat exercice d'équilibre dépendait la possibilité d'une transition juste. La délégation a dit que, comme le Président du Conseil, elle espérait que la session aboutisse à l'adoption d'un document solide et ambitieux, suffisamment souple pour s'adapter à une situation en constante évolution, mais capable de contribuer concrètement à un développement durable et inclusif, en particulier dans les pays du Sud. Elle a ajouté qu'il ne pouvait y avoir d'espoir qu'ensemble. Elle a engagé toutes les parties à poursuivre le dialogue, à faire preuve de souplesse lorsque cela était possible et à travailler à un document final qui repose sur des bases solides et consacre l'espoir d'un avenir meilleur.

17. Un groupe régional et une délégation ont dit que les négociations progressaient lentement, mais de manière encourageante. Ils ont fait observer que, dans leurs déclarations, les délégations avaient soulevé des questions qui nécessitaient que les parties reprennent ou renforcent le dialogue et soient toutes plus ouvertes au compromis. Ils ont dit qu'ils continueraient de coopérer de manière constructive et pragmatique pour que le document issu de la session soit ambitieux et respecte une approche équilibrée, en tenant compte des priorités, des besoins et des problèmes des différents pays. En écho aux remarques précédentes, ils ont rappelé l'importance de l'espoir et l'étymologie de ce mot, et ajouté que la corde la plus solide était celle qui était constituée de nombreux brins. Le document qui serait adopté à l'issue de la seizième session de la Conférence serait puissant, car il serait un appel collectif à l'action.

18. Une autre délégation a relayé les préoccupations et les problèmes soulevés par les pays en développement et dit qu'en application du mandat que l'Assemblée générale lui avait confié, qui était de faciliter le commerce international et d'accélérer le développement économique, la CNUCED devrait s'intéresser aux mesures coercitives unilatérales, compte tenu de leur impact sur le commerce et de leurs conséquences négatives à la fois pour les États auxquels elles s'appliquaient et pour les États qui les appliquaient. Se référant au rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et à d'autres rapports de l'Organisation des Nations Unies (ONU), elle a indiqué que les activités de suivi et d'évaluation de l'impact de ces mesures sur les droits de l'homme étaient fragmentées et insuffisantes. Pour certains pays, les mesures unilatérales, en particulier dans les domaines économique et financier, étaient presque devenues d'utilisation courante, malgré leurs effets sur l'économie, le commerce et le développement, aux niveaux national, régional et mondial.

Il était souhaitable que la CNUCED remédie à l'absence d'évaluation des conséquences économiques des mesures coercitives unilatérales. La délégation a dit qu'elle espérait que le document qui serait adopté à l'issue de la seizième session de la Conférence prévoirait de charger la CNUCED de procéder à l'étude exhaustive et objective de l'impact de ces mesures sur l'économie mondiale, le commerce international et le développement durable.

19. Une autre délégation a dit qu'en cette période de crises en cascade, de tensions géopolitiques, de préoccupations climatiques et de creusement des inégalités, le recours répété à des mesures coercitives unilatérales, en particulier dans le domaine du commerce, avait des conséquences économiques et sociales pour de nombreux pays, portait préjudice aux populations et entravait le développement durable. En réaction, il fallait renforcer la coopération internationale et réaffirmer la volonté d'établir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, inclusif et non discriminatoire. La délégation a ajouté que l'adoption de termes comme « volontaire » lorsqu'il était question de transfert de technologies et d'adaptation constituerait une dilution inacceptable des engagements pris dans ces domaines. Il fallait que la CNUCED réalise des travaux de recherche et d'analyse et que les États membres aient un dialogue ouvert et constructif.

20. Un groupe de pays a affirmé que les documents finaux devaient toujours être solides et équilibrés. Il fallait que la session de la Conférence soit préparée conformément aux principes d'inclusion et de transparence, de sorte que les opinions et les préoccupations des PMA et de tous les pays en développement soient pleinement prises en considération et que les engagements communs au titre du Programme 2030 soient respectés. Le groupe de pays a invité à la coopération et à la flexibilité afin que la session de la Conférence se déroule bien et soit fructueuse. Dans le contexte actuel, pour que le commerce et le développement soient des instruments de la prospérité mondiale, il était urgent d'examiner certaines questions prioritaires, comme celles des droits de douane, des tensions géopolitiques, des mesures coercitives unilatérales et de l'incertitude et de l'imprévisibilité de l'économie mondiale, qui perturbaient les courants d'échange, freinaient l'investissement et sapaient les principes du système commercial multilatéral. Il fallait que la CNUCED s'affiche encore plus comme un espace de dialogue constructif et de coopération et que ses membres s'assurent que, par l'intermédiaire du Conseil, elle continue de jouer un rôle déterminant en faveur du commerce et du développement à l'intérieur du système multilatéral.

21. En réponse aux observations concernant les mesures coercitives unilatérales, une délégation a dit que les sanctions autonomes décidées par son pays étaient ciblées et tendaient à décourager des comportements inacceptables et à promouvoir le respect des normes internationales. Elle a précisé que ces sanctions étaient licites et transparentes, qu'elles ne remettaient pas en question les droits de la défense ni le droit de former recours, et n'étaient pas incompatibles ou en opposition avec les dispositions de la Charte des Nations Unies. Elle a fait observer que la CNUCED n'avait jamais été chargée de travailler sur les mesures coercitives unilatérales et a rejeté les objections à cet égard.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

22. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire, qui porte la cote TD/B(S- XXXVI)/1 (voir annexe I).

B. Organisation des travaux de la seizième session de la Conférence

(Point 2 de l'ordre du jour)

Questions d'organisation en suspens

23. Le Président a informé le Conseil de la composition du Bureau de la Conférence, dont les membres étaient élus selon des critères d'équilibre géographique.

C. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 5 de l'ordre du jour)

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

24. Aucune nouvelle demande d'un organisme intergouvernemental n'a été soumise au Conseil pour examen. La liste des 99 organismes intergouvernementaux et des trois organisations internationales qui sont autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/14.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

25. À sa réunion plénière, le 19 septembre 2025, le Conseil a approuvé deux nouvelles demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de la CNUCED dans la catégorie spéciale, qui émanaient de la Datasphere Initiative Foundation (TD/B(S-XXXVI)/R.1) et de la Mediterranean Youth Foundation for Development (TD/B(S-XXXVI)/R.2)³.

D. Questions diverses

(Point 6 de l'ordre du jour)

Thèmes et questions directrices pour les réunions intergouvernementales

26. À sa séance plénière, le 19 septembre 2025, le Conseil a rappelé qu'il avait approuvé le thème et les questions directrices de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'était achevée le 7 août 2025, et avait décidé de les faire figurer en annexe au présent rapport (annexe II).

27. Également à sa séance plénière, le Conseil a rappelé qu'il avait approuvé le thème de la seizième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'était achevée le 13 août 2025, et avait décidé de le faire figurer en annexe au présent rapport (annexe III).

Calendrier et ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

28. À l'issue de consultations avec le Bureau élargi du Conseil, le Président du Conseil a soumis pour examen quatre propositions concernant la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme, à savoir :

a) Reporter la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail, prévue du 22 au 26 septembre 2025, à janvier 2026.

b) Porter la durée de la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail à sept jours, du 26 janvier au 3 février 2026, de manière à disposer d'un temps suffisant pour l'examen de tous les points (activités de coopération technique, évaluation des activités de la CNUCED et examen du plan-programme et des informations sur les résultats escomptés pour 2027) ; lequel aurait normalement nécessité la tenue de deux sessions.

c) Remplacer le libellé actuel du point 5 de l'ordre du jour provisoire, « Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2027 », par « Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2027 (partie A du projet de budget-programme) » ; ce changement donnerait lieu à la publication d'un ordre du jour provisoire révisé.

³ La liste actualisée sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/32.

d) Organiser une séance – informelle plutôt que formelle – du Groupe de travail à l’élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l’année 2027, les 6 et 7 novembre 2025.

29. À sa session plénière, le 19 septembre 2025, le Conseil a approuvé les quatre propositions concernant la quatre-vingt-dixième session du Groupe de travail.

E. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l’ordre du jour)

30. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l’autorité du Président, la version finale du rapport sur sa trente-sixième session extraordinaire destiné à l’Assemblée générale.

Annexe I

Ordre du jour de la trente-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Organisation des travaux de la seizième session de la Conférence :
 - a) Sélection, par tirage au sort, du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la seizième session de la Conférence ;
 - b) Questions d'organisation en suspens.
3. Préparatifs de fond de la seizième session de la Conférence :
 - Rapport du Comité préparatoire.
4. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Conseil du commerce et du développement.
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Préparatifs du réexamen des listes d'États qui figurent dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, dans le cadre de la seizième session de la Conférence ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Thème et questions directrices de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Thème

Faire progresser l'Engagement de Séville vers un cadre commun : Renforcer les responsabilités, les capacités et l'évolutivité

Questions directrices

a) Quelles sont les exigences à satisfaire pour créer des structures et des instruments de financement mixte qui soient efficaces, transposables et évolutifs, compte tenu des différents contextes nationaux et selon qu'il conviendra, sur la base des enseignements tirés de l'expérience, des meilleures pratiques et des efforts d'harmonisation existants, ainsi que le prévoit le paragraphe 33 i) de l'Engagement de Séville ?

b) Quelles sont les prochaines mesures à prendre pour favoriser le développement d'infrastructures commerciales physiques et numériques et de systèmes statistiques, et améliorer la connectivité, de manière à lever les obstacles au commerce et à rendre les échanges commerciaux plus faciles et plus fluides, en particulier pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que le prévoit le paragraphe 44 a) de l'Engagement de Séville ?

c) De quelles capacités les pays en développement, en particulier en Afrique, ont-ils besoin pour intervenir plus efficacement auprès des acteurs des marchés financiers, notamment des agences de notation, ainsi que le prévoit le paragraphe 51 c) de l'Engagement de Séville ?

Annexe III

Thème de la seizième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

Thème

Diversification stratégique dans les pays en développement tributaires des produits de base

Annexe IV

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Argentine	Liban
Autriche	Lituanie
Bangladesh	Luxembourg
Bélarus	Malaisie
Belgique	Mexique
Bhoutan	Maroc
Bolivie (État plurinational de)	Mozambique
Brunéi Darussalam	Népal
Bulgarie	Pays-Bas (Royaume des)
Cambodge	Macédoine du Nord
Colombie	Oman
Congo	Pakistan
Croatie	Portugal
Cuba	République de Corée
Chypre	Roumanie
Djibouti	Fédération de Russie
République dominicaine	Samoa
Estonie	Serbie
Éthiopie	Espagne
Finlande	Sri Lanka
Gambie	Suriname
Allemagne	République arabe syrienne
Grèce	Thaïlande
Haïti	Togo
Hongrie	Trinité-et-Tobago
Inde	Tunisie
Indonésie	Türkiye
Iran (République islamique d')	Uruguay
Jamaïque	Venezuela (République bolivarienne du)
Jordanie	Viet Nam

2. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Commission économique eurasienn
Union européenne
Ligue des États arabes
Organisation de la coopération islamique

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Centre du commerce international

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

World Trade Centers Association

* La liste complète des participants porte la cote TD/B(S-XXXVI)/INF.1.